

Impôt sur le revenu—Loi

avantages, il y a eu un tollé général dans la population. Le ministre du Revenu national (M. Rompkey), qui semble plutôt défendre les intérêts des Canadiens du Nord, si ce n'est que parce qu'il représente le Labrador, s'est penché sur ce problème. C'est ainsi qu'a été émise une ordonnance visant à annuler l'imposition de certaines taxes. Elle avait été émise au début pour une période d'un an expirant le dernier jour de 1980, mais elle a maintenant été prolongée jusqu'en 1981. Toutefois, il s'agit d'une mesure temporaire et tout le monde s'en rend compte. Elle comporte encore de nombreuses inégalités. Par exemple, certaines allocations de frais de voyage ne sont pas imposables, tandis qu'une allocation pour un voyage d'étude l'est. C'est évidemment injuste. La seule véritable solution à ces problèmes est d'adopter des mesures semblables à celles qui sont en vigueur en Australie.

Nous devons modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour accorder un dégrèvement de quelque sorte ou une déduction aux habitants de nos régions septentrionales. Comme je le disais tantôt, nous avons raison de croire que le ministre du Revenu national est assez favorable à cette idée. De ce côté-ci de la Chambre, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) s'occupe activement de mettre au point des projets qui pourraient être adoptés. D'autres représentants du Nord, notamment les gouvernements septentrionaux, les associations d'employeurs telles que la Chambre de Commerce et la Chambre des Mines et les associations d'employés telles que les divers syndicats et la Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest ont tous présenté des mémoires en ce sens.

Espérons que le ministre du Revenu puisse convaincre son collègue, le ministre des Finances, d'apporter à la politique fiscale les modifications qui tiendront compte de ces propositions toutes simples.

Monsieur l'Orateur, combien de minutes me reste-t-il?

M. l'Orateur adjoint: Le député a encore environ 11 minutes de parole.

M. Nickerson: J'aimerais faire quelques observations en guise de conclusion au sujet de ce qu'il en coûte au Canada pour percevoir des revenus. Je lisais aujourd'hui un document fort intéressant sur l'impôt publié par le ministre du Revenu national. Deux chiffres ont tout particulièrement attiré mon attention. En 1970, il en coûtait apparemment 79c. au gouvernement pour percevoir \$100 d'impôt. Dix ans plus tard, soit en 1980, ce coût était passé à \$1.09. Il y a donc eu une augmentation de 30 p. 100 en dix ans. Il s'agit là d'une augmentation véritable qui n'est absolument pas attribuable à l'inflation laquelle, par contre, a eu une influence sur ces \$100 comme sur tout le reste. Il s'agit en l'occurrence d'une hausse véritable de 30 p. 100 en dix ans du coût que doit assumer le gouvernement du Canada pour percevoir des impôts.

A mon avis, cette augmentation est attribuable à plusieurs facteurs. Premièrement, le régime d'imposition est devenu beaucoup plus complexe. Chaque année la loi de l'impôt sur le revenu—mais cela ne représente qu'une petite partie du problème étant donné que très peu de modifications sont appar-

tées par suite d'une motion des voies et moyens—les règlements d'application et les diverses règles imposées par le Conseil du Trésor contribuent à compliquer le régime fiscal beaucoup plus qu'il n'est nécessaire. Une certaine complexité est certes inévitable mais je pense que cela commence à dépasser les bornes. Deuxièmement, ces dix dernières années, il y a eu une augmentation générale des taux d'intérêt et plus on gagne d'argent, plus il faut payer d'impôts. Plus le contribuable dispose de moyens de ne pas être imposé ou d'échapper à l'impôt, plus il en paye. Et le ministre du Revenu, dans ce cas, doit dépenser encore davantage d'argent pour faire respecter la loi, pour éviter que les contribuables ne fraudent le fisc et les obliger à payer leurs impôts.

● (2120)

Il y a eu aussi une énorme augmentation du volume de travail au ministère du Revenu. J'ai appris qu'en raison des dispositions relatives au crédit d'impôt pour les enfants, le ministère doit traiter 1,5 million de formules de plus par année. De façon générale, le personnel du ministère fait bien son travail, même si les hommes politiques ne les aident guère. Néanmoins, en raison des facteurs que je viens de mentionner, la perception des impôts coûte de plus en plus cher au Canada. Par rapport à d'autres pays, nous nous débrouillons encore assez bien. Le coût de la perception des impôts ne représente qu'un tout petit peu plus de 1 p. 100 des sommes perçues. Il semble que dans bien des pays, ce pourcentage soit beaucoup plus élevé. Nous devons toutefois surveiller de près l'évolution de la situation. Il faudrait essayer d'apporter à notre régime fiscal les modifications qui s'imposent pour empêcher que cette hausse du coût de la perception des impôts ne se poursuive indéfiniment.

En terminant, monsieur l'Orateur, je suis disposé à appuyer la plupart des dispositions du bill C-54 découlant de la motion des voies et moyens. En même temps, je tiens à m'inscrire en faux contre plusieurs lacunes importantes que j'ai énumérées, contre l'absence de plusieurs propositions du budget Crosbie que l'on a laissées tomber. Pour ce qui est du pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars, traitons-le comme une mesure distincte afin de pouvoir tenir là-dessus un débat approfondi et de mettre au jour les véritables intentions du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, les observations du député de Western Arctic (M. Nickerson) m'ont beaucoup intéressé et un peu étonné.

Je dois m'élever contre l'accusation que le député de Willowdale (M. Peterson) a portée contre moi quand il dit qu'il nous avait vus, un député conservateur et moi, nous délecter à la lecture du bill C-54. Je tiens à lui faire savoir que la lecture du bill ne nous réjouissait pas du tout. Ce genre de texte n'offre guère de quoi se réjouir. Comme le député de Western Arctic l'a dit, il est difficile à lire. C'est un texte compliqué et ce n'est surtout qu'un amendement à un texte plus élaboré qui traite du régime fiscal du Canada.